

## **LGBTI : face à une réalité complexe, évitons les raccourcis !**

Le paragraphe LGBTI, tel qu'il est proposé dans son écriture initiale, questionne car il est entièrement centré sur la question de la procréation et de la filiation donc aurait mérité d'être fusionné avec le paragraphe sur les droits des femmes.

Cela étant écrit, plusieurs points méritent d'être traités dans ce paragraphe.

D'abord, Macron président c'est le débat sur les lois de bioéthique qui, lorsqu'il a abordé le sujet dans son interview télévisée en octobre dernier, disait qu'il portera sur des sujets dont « chacun est d'une complexité extrême, il heurte les consciences, philosophiques, religieuses, personnelles » et qu'il y aura la nécessité d'avoir « une concertation apaisée ». Bref, autant de courage que son prédécesseur Hollande. Au passage, vive la laïcité !

De plus, sur les LGBTIphobies, qui n'ont pas disparu de la société, Blanquer n'est pas plus enclin à développer l'éducation à la sexualité que cela. Nous devons donc porter haut et fort le respect de la circulaire de 2003 sur 3h par classe et par niveau et exiger une formation accrue des personnels sur le sujet. La reconnaissance des trans-identités doit enfin aboutir aussi.

Concernant la PMA, abordée dans le texte, il me semble que nous ne pouvons pas relayer une vision unique de la chose. Le terme de PMAs, au pluriel, semblerait plus correct au vu de la réalité. En effet, quel point commun entre la PMA faite en France pour certaines femmes et celles, payantes, faites à l'étranger pour d'autres ?

De même pour les GPA. En effet, une fois que nous avons condamné unanimement les GPA payantes, notamment des femmes des pays de l'Est, car nous ne pouvons cautionner la marchandisation du corps des femmes, sommes-nous certain.e.s d'être aussi tranché.e.s sur les GPA dites altruistes du Royaume-Uni ou sur celles pratiquées au Canada où ce sont les femmes qui choisissent les couples pour lesquels elles vont porter les enfants, en plus d'avoir un encadrement médical et juridique de haute qualité ? Surtout, quelles réponses avons-nous à apporter sur le droit de ces enfants, une fois nés, car ils naissent que l'on le veuille ou non ?

Certain.e.s diront que l'alternative aux GPA, c'est la facilitation de l'adoption. Ce point interroge pourtant. Tout d'abord, par pragmatisme : qui peut croire que les lois de tous les pays pourraient s'alléger et aller dans le même sens sur ce point ? Et quand on parle d'adoption par les couples LGBTI, depuis la loi française, on sait très bien que cela n'a pas eu d'effets puisqu'à situation socio-économique égale, ce sont les couples hétéros qui restent privilégiés. Ensuite, d'un point de vue « éthique », il est tout de même étrange de réserver l'adoption aux couples hétéros ou LGBTI ne pouvant pas avoir d'enfants et « réserver » la filiation « biologique » qu'aux couples de parents féconds.

Bref, pas de faux débats entre nous mais il semble que la complexité des situations mériterait une écriture plus nuancée des choses.

Marc Rollin (militant de l'École Émancipée)